

ASSEMBLEE GENERALE AVB
DU VENDREDI 21 JUIN 2002 A YVERDON
Hôtel de la Prairie – Av. des Bains 9
YVERDON

PROCES-VERBAL

Le président Central, M. Franz Kneubühler, ouvre l'Assemblée à 20h00 et salue les délégués des clubs convoqués. Il remercie le club d'Yverdon Basket pour l'organisation de la soirée et leur remet un fanion souvenir.

M. Franz Kneubühler salue la présence de Monsieur Jacques Delessert, Président Central d'honneur.

Se sont excusés :

M. Didier Jaquerod, Président de la Commission de Recours
M. Gérard Clot, Président de la Commission Discipline et Protêt
M. Willy Ueltschi, Secrétaire Générale de la FSBA
Mme Eliane Rolaz, membre d'honneur
Mme Dominique Leemann, membre d'honneur
M. Raymond Vincent, membre d'honneur
M. Jean-Claude Stucki, membre d'honneur

M. Franz Kneubühler demande aux délégués une minute de silence en la mémoire de M. Alain Von Beust, président du BOL et M. Michel Erb, vice-président de Gland, décédés cette année.

1.- CONTROLE DU DROIT DE PARTICIPATION, SIGNATURE DE LA LISTE DE PRESENCE ET RETRAIT DU MATERIEL DE VOTE

Clubs convoqués :

29 clubs actifs
1 club en congé

Clubs présents :

23 clubs présents avec droit de vote

2 clubs avec 1 voix	carton de vote jaune
21 clubs avec 2 voix	carton de vote vert

Total des voix : 44

Clubs présents sans droit de vote

4 clubs : LOB – Morges Basket – Lausanne Basket – Yvonand

Clubs absents

2 clubs : BBC Poste-Swisscom et Basket La Tour
1 club en congé : Bussigny

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, adressé à tous les clubs avec la convocation, est adopté sans modification.

3.- NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTROLE ET DES SCRUTATEURS

Nomination de l'organe de contrôle :

M. Marcel Pasche, membre de la Commission de Recours AVB.

Nomination des scrutateurs :

M. José Goncalves (CA)
M. André Wüthrich (BBC Cossonay)

4.- RAPPORTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA SAISON 2001/2002

Tous les rapports ont été envoyés à tous les clubs avec la convocation ; ils ne sont donc pas relus.

- a) Président Central
- b) Commission des Arbitres
- c) Commission Technique
- d) Sous-Commission des Sélections
- e) Sous-Commission des Entraîneurs
- f) Dérogations (Comité Central)
- g) Commission Discipline & Protêt
- h) Commission de Recours

Aucune intervention.

5.- APPROBATION DES RAPPORTS ET DECHARGE AUX ORGANES DE L'AVB

Accepté à la majorité.

6.- ELECTIONS STATUTAIRES

COMITE CENTRAL

M. F. Kneubühler annonce que l'ensemble du Comité se représente à l'exception de M. Damien Zollinger, responsable du Calendrier.

Il le remercie pour tout le travail accompli.

M. F. Kneubühler demande aux délégués si quelqu'un est intéressé à un poste du Comité Central.
Pas d'intervention.

Les membres du Comité Central :

Président Central	M. Franz KNEUBUHLER
Vice-Président	M. Yves MEYLAN
Trésorier	M. Jean-Marc BOOG
Président Technique	M. Michel BERTHET
Vice-Président Technique	M. Roland BANDI
Homologations	M. Michel FORTIN
Secrétaire	Mme Marie-José MEYER

sont réélus avec les applaudissements.

POSTE CALENDRIER

M. F. Kneubühler annonce trois candidats :

Mme Mélanie AMIGUET

M. José FERNANDEZ

M. Pascal WILLOMMET

En l'absence de Mme Mélanie Amiguet (maternité), Mme Gerber (Lausanne-Ville/Prilly) présente sa candidature.

MM. José Fernandez et Pascal Willommet se présentent à leur tour.

VOTATION - 1^{ER} TOUR :

Mme Mélanie Amiguet	18 voix
M. José Fernandez	24 voix
M. Pascal Willommet	12 voix

VOTATION – 2^E TOUR :

Mme Mélanie Amiguet	16 voix
M. José Fernandez	24 voix

M. José FERNANDEZ est élu à la majorité.

COMMISSION DES ARBITRES

M. Yves Ferrari présente son successeur, **M. José GONCALVES** qui a été élu Président des Arbitres par l'Assemblée de la Commission des Arbitres.

COMMISSION DISCIPLINE & PROTET

M. F. Kneubühler cite les membres qui se représentent :

Président
Membre
Membre
Suppléant
Suppléant
Suppléant

M. Gérard CLOT
Mme Marie-Rose FERNANDEZ
M. Antoine REGILLO
M. Alexis MARGOT
M. Michel VOIDE
M. Jean-Claude STUCKI

Tous les membres sont réélus.

COMMISSION DE RECOURS

M. F. Kneubühler cite les membres qui se représentent :

Président
Vice-Président
Membre

M. Didier JAQUEROD
M. Daniel HENRIOD
M. Stefane BOTTALI

sont réélus avec les applaudissements.

Il annonce la démission de M. Marcel PASCHE.

Poste vacant : membre suppléant.

M. Raphaël DONNAT (gland Basket) se présente.

Il est élu avec les applaudissements.

VERIFICATEURS DES COMPTES 2002/2003

CS DENGES a terminé son mandat.

RENENS BASKET passe rapporteur.

ECHALLENS BASKET passe membre

BBC COSSONAY se propose comme suppléant.

Accepté avec les applaudissements.

7.- ADMISSIONS, MUTATIONS ET DEMISSIONS CLUBS**DEMANDE D'ADMISSION****PM LAUSANNE BC**

M. F. Kneubühler annonce que le représentant du club n'a malheureusement pas pu se déplacer. Il signale que les statuts ont été transmis à la Commission de Recours et déclarés conformes aux dispositions légales.

Le club est accepté à l'unanimité.

MUTATIONS

Aucune.

DEMISSIONS

Aucune.

8.- PROPOSITIONS STATUTAIRES (art. 12.2 SC) - étude et votations**PROPOSITION****CS DENGES****SOUS-COMMISSION MINIBASKET**

M. L. Gradassi (Pdt Denges) donne quelques explications sur la motivation de recréer une sous-commission Minibasket.

Il fait part d'une proposition faite par le Comité Central AVB lors d'une rencontre.

« Création d'une sous-commission Mini qui dépend de la Commission Technique AVB sans modification des statuts ».

M. Roland Bandi ferait le lien entre le Comité Central et la Sous-commission Mini.

M. L. Gradassi propose une votation entre sa proposition et celle du Comité AVB.

M. F. Kneubühler fait remarquer que si la proposition de CS Denges n'est pas retirée, celle-ci doit être votée telle quel.

M. M. Berthet rappelle que plus personne ne voulait s'occuper de la sous-commission Mini et que le Comité Central a donc repris la gestion de cette sous-commission en remettant en place une meilleure structure.

M.M. Fortin (Responsable de l'homologation) précise :

- soit, la proposition est votée
- soit, le Comité Central est mandaté par les clubs de constituer une sous-commission.

Après discussions, M. F. Kneubühler demande la votation de la proposition du CS Denges telle annoncée officiellement à l'ordre du jour.

VOTATION :

14 voix oui

18 voix non

12 abstentions

La proposition est refusée à la majorité.

M. F. Kneubühler informe que les personnes intéressées seront convoquées et qu'un cahier des charges sera fait.

M. M. Fortin précise que le Comité Central a déjà des acquis et qu'il s'approchera des personnes intéressées pour constituer au mieux cette sous-commission.

EMOLUMENTS

M. F. Kneubühler rappelle les propositions :

CS DENGES : art. 8.7 nouveau modification du Règlement Technique

« Les montants des émoluments sont proposés par le CC et approuvés par l'APC »

EPALINGES : art. 8.7 nouveau modification du Règlement Technique

« Les montants des émoluments sont fixés pour la saison par l'APC »

+ modifications art. 20.4 et 24.19 des statuts centraux

LAUSANNE-VILLE/PRILLY : point 9 de l'ordre du jour

« Nous pensons que les clubs doivent avoir le droit de voter les montants des émoluments »

Après discussions, M. F. Kneubühler propose la votation suivante :

« Les montants des émoluments sont proposés par le Comité Central et approuvé par l'APC »

VOTATION :

18 voix oui

21 voix non

5 abstentions

La proposition est refusée à la majorité.

PROPOSITION

ECHALLENS BASKET

QUOTA ARBITRES

Le club d'Echallens propose les modifications du RT et statuts centraux.

M. L. Anex (Pdt Echallens) donne quelques explications concernant leur proposition.

Il informe que, lors d'une réunion le 13 juin avec le Comité Central, le club d'Echallens en accord avec lui, a décidé de retirer sa proposition à l'exception de l'art. 35.2.

M. Y. Ferrari signale que la Commission des Arbitres a été assez souple avec le club d'Echallens et fait quelques remarques :

- Trois équipes seniors du club d'Echallens ont pu jouer avec un seul quota d'arbitre cette saison.
- Le 18 novembre 2000 les cours d'arbitres avaient déjà été annoncés pour la période après les relâches de février. La CA relève qu'elle ne peut pas fixer de date exacte et réserver les salles s'il n'y a que une ou deux inscriptions.

Il informe que 12 candidats arbitres ont réussi leur examen cette saison et signale que la CA a fait beaucoup d'efforts pour la recherche de nouveaux candidats.

Il rappelle que pour les cours

- OTR se sont les clubs qui doivent organiser les cours
- OTN (24 secondes) c'est la CFA qui doit s'en occuper

Les clubs relèvent le problème du marché du quota.

M. M. Berthet signale que pour la saison prochaine le délai de démission des arbitres sera fixé au 31 janvier.

On rappelle que lorsqu'un arbitre est nommé, il appartient pendant 3 ans à son club.

M. Y. Ferrari informe qu'il arrangera les clubs qui ne sont pas en règle avec leur quota suite aux démissions d'arbitres de fin de saison.

Il informe que la CA fera un cahier des charges avec les dates fixées et sera publié sur le site.

Après discussion, M. F. Kneubühler demande aux clubs de voter sur la proposition d'Echallens concernant l'art. 35.2 nouveau, soit :

« La commission des arbitres dépend du Comité Central dans son organisation. Elle a l'obligation en début de chaque saison de donner l'ensemble des dates des cours de formation d'arbitre et d'officiels de table, ceci pour l'ensemble de la saison ».

VOTATION :

14 voix oui
2 voix non
28 abstentions

L'article 35.2 nouveau est accepté à la majorité.

PROPOSITION **EPALINGES**

Réflexion sur le rôle et le fonctionnement de l'AVB vis à vis des clubs membres

M. E. Saugy (Pdt Epalinges) relève le dernier paragraphe de leur proposition pour la création d'une commission spéciale au sens de l'article 39 des statuts centraux et fait quelques remarques au sujet de la communication entre les clubs et l'AVB.

M. M. Berthet demande plus de précisions sur l'article qui doit être voté et fait remarquer que les sélections vaudoises sont indispensables pour l'évolution du basket.

M. F. Kneubühler propose la votation suivante :

« Création d'une commission spéciale qui doit s'occuper de réflexion sur le rôle et le fonctionnement de l'AVB vis à vis des clubs membres »

L'article est accepté à la majorité.

9.- PROPOSITIONS DU CC ET DES CLUBS

M. F. Kneubühler cite la proposition de :

LAUSANNE-VILLE/PRILLY BASKET

BALLONS « MOLTEN »

Le Comité Central AVB informe que pour les championnats vaudois, intercantonaux et Elite, l'AVB n'obligera pas les clubs à jouer avec les ballons « Molten ».

10.- NOMINATION DU CLUB ORGANISATEUR DE L'AG 2003

Echallens Basket propose leur candidature.

Elle est acceptée avec les applaudissements.

11.- DIVERS

CLUBS JUBILAIRES

M. F. Kneubühler annonce les clubs jubilaires 2002 :

10 ans URBA BBC

15 ans	BC BELMONT
30 ans	ROMANEL BASKET
40 ans	RENENS BASKET
45 ans	BBC GLAND
50 ans	VEVEY BASKET

PALMARES DES CLUBS VAUDOIS – SAISON 2001/2002

M. F. Kneubühler cite les titres vaudois et intercantonaux et félicite les clubs.

JEUX NATIONAUX D'ETE «SPECIAL OLYMPICS »

M. F. Kneubühler rappelle la manifestation de ces jeux les 21, 22 et 23 juin à la Vallée de la Jeunesse.

CATÉGORIE D'ÂGES « JUNIORS »

Mme M.R. Fernandez (Esp. Pully) demande des nouvelles de la pétition de Mme Gaille/FSBA concernant la prolongation des âges « Juniors » sur 3 années.

M. F. Kneubühler confirme que le Comité Central AVB a répondu à Mme Gaille qu'il ne prenait pas position, étant donné que le Conseil de Fédération est seul habilité à fixer les années des catégories.

CALENDRIER

M. D. Zollinger responsable du Calendrier remercie les clubs qui ont travaillé avec lui et rappelle que chaque club a la possibilité de demander au CC d'assister à leur séance pour discuter de leur problème.

HOMOLOGATIONS

M. M. Fortin responsable de l'homologation cite la formation des groupes selon les classements actuels pour la saison 2002/2003.

CATEGORIES « JEUNESSE »

M. M. Berthet demande aux clubs les inscriptions probables des équipes « Jeunesse » en vue de l'organisation des divers championnats.

RENOI DES FEUILLES DE MATCH

M. F. Kneubühler demande aux clubs le renvoi des feuilles de match dans les 48 heures pour que les classements soient à jour le plus vite possible.

MEMBRE D'HONNEUR

M. F. Kneubühler propose de nommer M. Marcel PASCHE, membre d'honneur de l'AVB.
Accepté avec les applaudissements.

M. F. Kneubühler lève la séance à 22h15 et invite les délégués à l'apéritif offert par le club d'Yverdon Basket.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL

Mme M.-J. MEYER, Secrétaire

10.7.2002/mjm